MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée BAR-TH-135, définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur

A/ BAR-TH-135 (v. A35.2) : Mise en place d'un chauffe-eau solaire collectif à appoint centralisé (CESC) ou à appoint individualisé (CESCI) pour la production d'eau chaude sanitaire

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : ……/……../……
Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : ……/……../……
Référence de la facture : ……
*Pour les personnes morales : nom du site des travaux ou nom de la copropriété : ……
*Adresse des travaux : ……
Complément d'adresse : ……
*Code postal : ……
*Ville : ……

*Type de logement (une seule case à cocher) :
□ bâtiment résidentiel neuf ;
□ partie nouvelle d'un bâtiment résidentiel existant ;
□ bâtiment résidentiel existant depuis plus de deux ans à la date d'engagement de l'opération.

*Type de chauffe-eau solaire (une seule case à cocher) :
□ chauffe-eau solaire collectif à appoint individualisé (CESCI) ;
□ chauffe-eau solaire collectif à appoint centralisé (CESC).

Caractéristiques du chauffe-eau solaire :
L'équipement a des caractéristiques de performance validées par la marque de certification QB dont le domaine d'emploi de l'avis technique couvre explicitement les départements d'outre-mer, ou équivalente attestant la résistance à l'arrachement et la corrosion ainsi que la compatibilité des matériaux du produit.

A ne remplir que si les marque et référence du chauffe-eau solaire installé ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :
*Marque : ……
*Référence : ……

*Superficie hors-tout totale de capteurs solaires posés (m²) : ……

Le dimensionnement de l'installation a fait l'objet :

□ d'une étude de type SOLO, SCHEFF, POLYSUN ou équivalente réalisée par le professionnel ou un bureau d'études indépendant si la superficie hors-tout de capteurs solaires est inférieure ou égale à 25 m² ;

□ d'une étude réalisée par un bureau d'études indépendant « Reconnu Garant pour l'Environnement » pour la réalisation d'études d'installations de production utilisant l'énergie solaire thermique ou d'études d'ingénierie des installations de production utilisant l'énergie solaire thermique si la superficie hors-tout de capteurs solaires est supérieure à 25 m².

Les données suivantes sont issues de l'étude de dimensionnement :
*Besoin annuel en eau chaude sanitaire exprimé en kWh : ……
*Efficacité énergétique pour le chauffage de l'eau exprimée en % : ……
L'efficacité énergétique pour le chauffage de l'eau est définie par le règlement (UE) n° 814/2013 de la Commission du 2 août 2013 portant application de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception applicables aux chauffe-eau et aux ballons d'eau chaude.
*Taux de couverture par l'énergie solaire de l'installation exprimé en % : ……

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Le taux de couverture par l'énergie solaire est défini comme le ratio de l'énergie solaire utile (à la sortie du ballon de stockage pour les CESC ou fournie aux ballons d'appoints pour les CESCI) sur les besoins en eau chaude sanitaire de soutirage. Ce taux est supérieur à 50%.

La mise en place est réalisée par un professionnel possédant une qualification Qualibat ou Qualit'ENR ou équivalente, lui permettant l'installation de système solaire thermique collectif.

Identité du professionnel titulaire de la qualification ayant réalisé l'opération, s'il n'est pas le signataire de la présente attestation (sous-traitant par exemple) :
*Nom .....
*Prénom .....
*Raison sociale : .....
*N° SIRET : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _